

- Le mot "PARTIES" désigne ensemble le VENDEUR et l'ACQUEREUR.
- Le mot "annexe" désigne tout document annexé. Les annexes forment un tout indissociable avec l'acte et disposent du même caractère authentique.

NATURE ET QUOTITE DES DROITS IMMOBILIERS

Le VENDEUR vend en pleine propriété, sous réserve de l'accomplissement des conditions stipulées aux présentes, à l'ACQUEREUR, qui accepte, le BIEN dont la désignation suit.

IDENTIFICATION DU BIEN

DESIGNATION

A SAINTE-ORSE (DORDOGNE) (24210) Lieu-dit Clauds Vieux,

Un ancien moulin composé de cuisine, cellier, trois chambres, salle de bains, W.C., buanderie, salon, salle à manger et bibliothèque et à l'étage deux chambres, grenier.

Petite dépendance.

Des parcelles en nature de pré.

Figurant ainsi au cadastre :

| Section | N° | Lieudit | Surface | Nature |
|---------|----|--------------|------------------|--------|
| AE | 2 | Clauds Vieux | 00 ha 00 a 27 ca | S |
| AE | 3 | Idem | 00 ha 01 a 33 ca | S |
| AE | 4 | Idem | 01 ha 81 a 60 ca | P |
| AE | 7 | Idem | 01 ha 84 a 20 ca | P |

Total surface : 03 ha 67 a 40 ca

Tel que le BIEN existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

USAGE DU BIEN

EFFET RELATIF

Acquisition suivant acte reçu par Maître Marie-Florence LABAISSE-PEYCHEZ, notaire à FOSSEMAGNE le 20 avril 2005 publié au service de la publicité foncière de PERIGUEUX , le 26 mai 2005 volume 2005P, numéro 3815.

Attestation de propriété suivant acte reçu par Maître Marie-Florence LABAISSE-PEYCHEZ, notaire à FOSSEMAGNE le 18 juin 2020 publié au service de la publicité foncière de PERIGUEUX , le 10 juillet 2020 volume 2020P, numéro 4178.